

DECRET N° 2010-256 DU 11 JUIN 2010

portant approbation du budget prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 eu 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-438 du 28 juillet 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) ;
- Vu** la Convention Cadre signée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- Vu** les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 avril 2010.

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2010, tel qu'il figure en annexe à ce présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



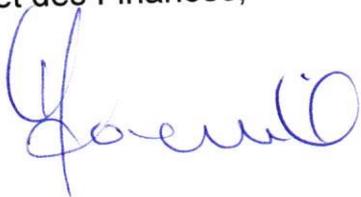
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,



Christophe Kint AGUIAR.-

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MECPDECCAG : 4 - MEF : 4 - MTFP : 4 - AUTRES MINISTERES : 27 - SGG : 4 - DGAE - DGCPE : 2 - DGBM - DCF - DGTCP - DGID - DGDDI : 5 - BN - DAN - DLC : 3 - GCONB - DGCST - INSAE : 3 - CCIB : 1 - UAC - ENAM - FADESP : 3 - UNIPAR - FDSP : 2 - JO : 1 - INFOSEC : 1.